

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 857

Rubrik: Berne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De l'argent pour les partis

■ (cfp) Le 5 avril, les électeurs bernois auront de nombreuses décisions à prendre, quatre votes fédéraux, sept votes cantonaux et souvent plusieurs votes communaux.

Objet important et original : une modification de la loi cantonale sur les droits politiques. La brochure officielle y consacre huit de ses soixante-quatre pages ; il s'agit d'aider financièrement "mais avec mesure" les partis politiques. Le projet, soutenu par le Conseil exécutif, a obtenu une courte majorité (54%) au législatif. Le message distribué aux électeurs fait l'éloge des partis et de leur activité. Il précise également la différence entre partis et associations ou initiatives de citoyens, et pose comme principe que "la démocratie a besoin d'organisations qui donnent une forme aux tendances idéologiques et aux intérêts".

On sait que les partis ont des difficultés financières principalement en période électorale. Le projet de loi prévoit une ai-

de en trois volets pour l'élection du Grand Conseil et pour celle des Chambres fédérales : contribution à l'impression des listes fondée sur les dépenses effectives, contribution par siège obtenu et obligation faite aux communes d'envoyer le matériel de propagande aux électeurs (ces frais seraient subventionnés par le canton). Les communes ont accepté cette dernière disposition à condition de pouvoir convoquer les militants des partis pour prêter la main à la préparation des envois. La dépense serait de toute façon minimale (17 centimes par habitant). Enfin, pour éviter que la générosité cantonale n'attire trop de listes fantaisistes, l'octroi de l'aide sera subordonné à une audience minimale (3% par cercle électoral pour le Grand conseil, 2% pour le National).

Ces nouvelles dispositions, si elles sont acceptées, ne sont certes pas de nature à balayer tous les soucis financiers des partis politiques. Certains continueront à recourir à la générosité de financiers anonymes.

RECUPERATION DES DECHETS

Un longueur d'avance

■ (mam) Compostage des déchets : DP a consacré récemment une série d'articles au cas de quelques communes alémaniques et genevoises (voir nos 836-37-38-40). Si en Suisse romande les grandes villes hésitent à se lancer dans l'expérience - Morges en a laissé l'initiative à un groupe d'habitants et Lausanne avance timidement - les choses bougent plus vite outre-Sarine.

L'édition du 26 janvier de la revue *Traktandum* donne quelques exemples : Schaffhouse et ses environs - soit une agglomération de 50 000 habitants - pratique systématiquement le ramassage séparé des déchets depuis mars 86. Début 87, c'est au tour de Lucerne et de douze communes avoisinantes de tenter l'expérience. Dans les deux cas, les ramassages ont été pris en charge par les communes après une période de lancement assurée par des groupes privés ou des individus. Certaines municipalités hésitent encore à cause du risque de déficit. Elles pourraient s'inspirer de l'exemple d'Hilnau - Effretikon (ZH), où l'installation de compostage fonctionne depuis 1985. L'année

dernière elle a permis à la commune d'éviter l'incinération inutile de 350 tonnes de déchets organiques et de jardin. Economie de transport également, si l'on prend en compte les 40 km aller-retour qui séparent la ville de l'usine d'incinération la plus proche. Le succès est tel que les autorités ont renoncé à toute publicité pour écouler le compost ainsi produit : la demande dépassait largement l'offre !

Dans l'Oberland bernois, une société anonyme pour la mise en valeur des déchets (AVAG) vient de se constituer, à laquelle les communes d'Interlaken, Spiez, Steffisburg, Tierachern, Seftigen et Belp ont accepté de s'associer. La ville de Thoun ne devrait pas tarder à suivre : une motion allant dans ce sens a été déposée au conseil communal. Outre le compostage, l'AVAG s'occupera également de la production de combustible biologique, sous forme de granulés, produit à partir des boues d'épuration. On espère raisonnablement en produire 4000 tonnes par an dans la région, ce qui correspond à 1000 tonnes d'huile de chauffage.

Nouveau titre pour le magazine anarchiste zurichois : après s'être appelé *Anal* et *Kanal*, il se nomme désormais *Banal*.

Après la *NZZ* et le *Tagblatt der Stadt Zürich*, le *Tages Anzeiger* du samedi et le *Sonntags Blick* se mettent à la publication régulière de bulletins de concentration des principaux polluants dans l'air zurichois, et bâlois pour le *Sonntags Blick*.

ECHOS DES MEDIAS

Au Salon du Livre de Paris, qui consacre une exposition à la presse francophone, on ne trouve que sept titres suisses, dont un en allemand (le journal bilingue des associations patronales) et deux hebdomadaires agricoles. De quoi conforter nos voisins dans l'idée que "le Suisse trait sa vache ..."

Nous avons déjà mentionné la pratique du *Tages Anzeiger* qui consiste à publier les offres d'emplois et autres petites annonces sous forme de cahier séparé. Si ce système a le mérite d'être clair pour le lecteur, il n'en est pas moins rentable pour l'éditeur : le quotidien de gauche *Berner Tagwacht* a calculé qu'un cahier de 100 pages d'annonces rapportait quelque 500 000 francs, soit l'équivalent de l'ensemble des recettes publicitaires annuelles de la *Berner Tagwacht*.